

Conditions générales de vente et de livraison

Version 08/2024

1. Généralités et champ d'application

Les présentes «Conditions générales de vente et de livraison» dans leur version en vigueur (ci-après les «**CGV**») régissent de manière contraignante l'ensemble des relations juridiques nouées entre la société suisse BRUGG Rohrsystem AG, dont le siège se situe à Böttstein/AG (ci-après «**BRUGG Pipes**»), et ses partenaires commerciaux (ci-après les «**clients**») pour la vente et la livraison de produits ou d'ouvrages (ci-après les «**livraisons**»), et la fourniture de purs services sans caractère d'ouvrage matériel (ci-après les «**prestations de service**»).

Nonobstant leur utilisation par les parties, les conditions générales et/ou les documents contractuels du client qui seraient susceptibles de déroger aux présentes CGV ont une validité si et seulement si BRUGG Pipes les a acceptés expressément et par écrit. Les conditions générales et/ou documents contractuels que BRUGG Pipes n'a pas acceptés expressément et par écrit ne déploient aucun effet juridique.

2. Offres – Documents d'offre

Toute commande ou déclaration du client (potentiel) exprimant sa volonté d'obtenir une voire plusieurs livraisons ou une voire plusieurs prestations de service de BRUGG Pipes (ci-après les «**commandes**») est considérée comme une offre susceptible d'aboutir à la conclusion d'un ou plusieurs contrats.

BRUGG Pipes a le droit, et non l'obligation, d'accepter la commande dans un délai de deux semaines suivant sa réception par BRUGG Pipes.

En revanche et sauf disposition contraire ressortant expressément du document concerné, l'ensemble des offres, listes de prix, descriptions de produits, prospectus, plans et autres éléments similaires émanant de BRUGG Pipes (les «**offres**») n'engagent pas BRUGG Pipes et peuvent être unilatéralement modifiés ou annulés à n'importe quel moment. Les indications contenues dans les documents techniques ne revêtent un caractère contraignant que si ce caractère est expressément garanti au client.

La société BRUGG Pipes se réserve l'intégralité des droits relatifs aux plans et documents techniques qu'elle a remis. Le client (potentiel) reconnaît ces droits et s'engage à ne fournir à aucun tiers l'accès aux documents reçus, en tout ou en partie, sans que BRUGG Pipes n'y ait donné son autorisation écrite préalable. Il est en sus interdit au client (potentiel) d'utiliser les documents reçus en dehors de la finalité en vue de laquelle ils lui ont été remis.

3. Conclusion du contrat

Les accords et les déclarations susceptibles de déployer un effet juridique entre BRUGG Pipes et ses clients requièrent la forme écrite, sauf si les CGV devaient prévoir le contraire ci-après. Sont assimilées à la forme écrite les déclarations sous forme textuelle transmises par un média électronique, ainsi que les documents physiques portant une signature électronique (p. ex. via Adobe Sign, DocuSign). Il incombe à l'expéditeur d'apporter la preuve que le destinataire a reçu les déclarations transmises par voie électronique.

Le contrat est conclu par l'émission effectuée par BRUGG Pipes de la confirmation écrite de la commande (ci-après la «**confirmation de commande**»), par la signature d'un contrat écrit ou par l'exécution de la commande par BRUGG Pipes.

Les éventuelles demandes de modification et les désaccords doivent être communiqués par écrit à BRUGG Pipes dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de la confirmation de commande. Si aucune confirmation de commande n'a été émise, le contenu du contrat découle de l'offre de BRUGG Pipes ou du contrat écrit signé par BRUGG Pipes. Une fois le délai de 2 jours ouvrables échu, le contenu du contrat est considéré comme approuvé et des modifications ne sont possibles qu'avec l'accord écrit de BRUGG Pipes, le client supportant dans cette hypothèse tous les surcoûts y afférents.

4. Prix et ajustements des prix

Sauf convention écrite contraire, l'ensemble des prix s'entendent nets (hors TVA), départ usine, emballage non compris et sans aucun montant susceptible de faire l'objet d'une déduction. Si, au cours de l'exécution de la commande, les coûts d'approvisionnement augmentent (notamment en raison de l'augmentation prouvée des prix d'achat ou des fluctuations monétaires) BRUGG Pipes est en droit de répercuter, sur le prix à payer par le client, les frais supplémentaires y afférents.

L'ensemble des frais accessoires par exemple le fret, les frais d'assurance et ceux afférents à toutes les autorisations dont les autorisations d'exportation, de transit ou d'importation, ainsi que les certifications et attestations, sont entièrement à la charge du client. Le client est aussi tenu de prendre à sa charge tous les impôts, taxes, émoluments, droits de douane et autres prélèvements en lien avec les livraisons et prestations à fournir, respectivement de rembourser ces dépenses à BRUGG Pipes sur présentation du justificatif y afférent.

BRUGG Pipes est également en droit de procéder à des ajustements de prix si l'étendue des livraisons ou des

prestations de service est modifiée ou si des coûts supplémentaires surviennent, occasionnés par des circonstances non imputables à BRUGG Pipes.

La déduction d'un escompte est soumise à l'existence d'un accord écrit spécifique; faute d'un tel accord, cette déduction est exclue.

5. Conditions de paiement

Faute d'un accord contraire, les factures de BRUGG Pipes sont immédiatement exigibles et doivent être intégralement réglées au plus tard le 14^e jour suivant la date de facturation. L'obligation d'acquitter le prix est remplie quand le montant exigible est crédité sur le compte mentionné au sein de la facture et est à la libre disposition de BRUGG Pipes.

Les paiements ne peuvent pas être retenus, compensés ou réduits en raison de réclamations ou de contre-crédances du client (exclusion du droit de compenser).

Les délais de paiement doivent également être respectés si le transport ou la livraison, le montage ou la réception des livraisons ou la fourniture de la prestation ont été retardés ou rendus impossibles pour des raisons non imputables à BRUGG Pipes.

Le client qui ne respecte pas les délais de paiement convenus doit s'acquitter, sans nécessité d'une interpellation, d'un intérêt moratoire de 6% l'an à partir de l'expiration du 14^e jour suivant la date de facturation. L'indemnisation des autres dommages demeure réservée.

6. Étendue de la livraison et de la prestation

Les livraisons et les prestations de service de BRUGG Pipes sont décrites de manière exhaustive au sein de la confirmation de commande, y compris les annexes éventuelles à celle-ci, de l'offre de BRUGG Pipes ou du contrat écrit signé par BRUGG Pipes.

Les prestations de service peuvent notamment consister en la recherche d'erreurs, la réparation de pannes, l'analyse et le suivi du montage des produits ou le contrôle régulier des produits livrés. Ces prestations de service ne sont pas comprises dans le prix d'achat et sont facturées en sus, de façon séparée et conformément aux conditions en vigueur au moment de l'adjudication du mandat. Il peut alors arriver que les collaborateurs de BRUGG Pipes ne fournissent pas les prestations de service physiquement sur place, mais partiellement ou entièrement en ligne à partir d'un autre site. La rémunération convenue n'en est pas affectée.

Les livraisons en Suisse sont effectuées selon l'incoterm «Delivered at Place Unloaded» / «Livré au lieu de destination déchargé» (DPU) conformément aux Incoterms 2023; la livraison est alors réalisée au lieu situé en Suisse qui a été convenu entre BRUGG Pipes et le client (ci-après le «**lieu de destination**»). Les livraisons dans un pays autre que la Suisse sont effectuées selon

l'incoterm «Free Carrier» / «franco transporteur» (FCA) conformément aux Incoterms 2023; ces livraisons sont réalisées au lieu de destination convenu entre BRUGG Pipes et le client.

Le client ayant des exigences particulières en matière d'assurance, de livraison ou de transport qui diffèrent des conditions standards doit en informer BRUGG Pipes au moment de la passation des commandes. Le client est tenu de supporter l'ensemble des frais qui en découlent.

7. Délais de livraison et termes

Les délais de livraison et les termes indiqués sont non contraignants. BRUGG Pipes n'assume notamment aucune responsabilité en cas de retards liés à des événements imprévus, à un manque de disponibilité du fournisseur de BRUGG Pipes, à des cas de force majeure, à une mobilisation, à une guerre, à une émeute, à une pénurie de matières premières, à une panne, à une cessation de fabrication, à une grève, à des retards dans le transport ou à tout autre événement indépendant de sa volonté. Le client ne peut faire valoir aucune prétention à l'encontre de BRUGG Pipes en raison de la non-livraison ou de la livraison tardive des marchandises. En particulier, le client n'a aucune prétention en dommages et intérêts ou faisant suite à la résolution du contrat du fait d'un retard ou d'une absence de livraison des marchandises commandées.

BRUGG Pipes prélève un supplément de 20% du prix convenu pour la livraison concernée quand il s'agit de livraisons express (livraisons de marchandises en stock effectuées dans un délai de 24 heures ou de marchandises spécialement fabriquées dans un délai de 72 heures) ou de délais de livraison fixes explicitement souhaités. BRUGG Pipes a également la possibilité de prélever ce supplément de prix quand les souhaits du client impliquent un raccourcissement des délais de livraison.

8. Transfert de risque, frais d'emballage, reprise

Les profits et les risques sont transférés au client au plus tard quand la livraison part de l'usine. Cette modalité s'applique également quand la livraison est effectuée franco, DPU, FCA ou sous des clauses similaires respectivement lorsque le montage fait partie de la livraison, ou quand le transport est organisé et géré par BRUGG Pipes. Les profits et les risques sont transférés indépendamment du moment où intervient le transfert de propriété.

A titre exceptionnel et uniquement s'il s'agit de pièces standards et normales conformes au catalogue, BRUGG Pipes peut accepter de reprendre les livraisons dans leur emballage d'origine, complètes, non endommagées, sèches et propres. Cette reprise nécessite l'accord explicite et écrit de BRUGG Pipes qui déduira

du prix de sa reprise 25% de la valeur de la marchandise, ainsi que l'ensemble des frais liés à la livraison et à la reprise. La reprise des emballages se règle selon un accord séparé.

9. Manipulation des rouleaux

Les rouleaux en acier (y compris les sangles et le bois d'emballage), ainsi que les rouleaux en plastique (ci-après désignés collectivement sous l'appellation «**rouleaux**»), restent la propriété de BRUGG Pipes et sont mis à la disposition du client seulement à titre de prêt. Les rouleaux doivent être retournés à BRUGG Pipes en bon état et aux frais du client immédiatement après avoir été vidés, et au plus tard dans un délai de 6 mois après leur réception.

BRUGG Pipes se réserve le droit de facturer au client le prix d'achat des rouleaux qui n'auraient pas été retournés dans un délai de 6 mois ou qui auraient été retournés endommagés. Les rouleaux non retournés restent la propriété de BRUGG Pipes et ce, jusqu'au paiement intégral de leur prix d'achat. Toute garantie et toute responsabilité de BRUGG Pipes associée à ces rouleaux est expressément exclue.

Les rouleaux à usage unique sont facturés au client. BRUGG Pipes ne reprend pas les rouleaux à usage unique.

Les rouleaux propriétés de tiers sont régis par les conditions générales du tiers en question.

10. Garanties

BRUGG Pipes garantit uniquement, qu'au moment de leur expédition, les livraisons ne présentent aucun défaut essentiel du point de vue des matériaux utilisés ou du travail effectué sur ces matériaux rendant impossible l'utilisation ordinaire des livraisons. Toute autre garantie est explicitement exclue, sauf disposition contraire figurant au sein de la confirmation de commande ou du contrat.

Il incombe au client d'examiner les livraisons immédiatement après leur arrivée et de notifier à BRUGG Pipes tout éventuel avis de défauts dans un délai de 10 jours suivant l'arrivée de la livraison à son lieu de destination, par lettre recommandée ou par courrier électronique. Le délai d'avis lié aux vices cachés est de 10 jours à compter de la découverte du défaut.

Les dommages liés au transport ou les quantités manquantes doivent être mentionnés par écrit sur le bon de livraison en cas de réclamation y afférente. La livraison doit également être contrôlée immédiatement si elle intervient par l'intermédiaire de la poste ou d'une compagnie de chemin de fer. En cas de réclamations, un constat doit être entrepris le jour même auprès de la poste ou de la compagnie de chemin de fer.

Une fois en possession d'un avis des défauts conforme aux conditions qui précèdent, BRUGG Pipes peut choisir de se rendre sur place pour y examiner les livraisons ou d'exiger que la livraison lui soit retournée pour examen. BRUGG Pipes détermine dans le cadre de cet examen s'il existe un défaut ou non. Les livraisons doivent être conservées jusqu'à la clarification du prétendu défaut.

En cas de défaut avéré, BRUGG Pipes peut librement choisir de réparer gratuitement le défaut, ou de remplacer tout ou partie de la livraison défectueuse. Tout droit du client à la résolution du contrat et/ou à la réduction du prix est expressément exclu. De même est exclue toute possibilité pour le client de recourir à une exécution par substitution. Si le client lui-même ou un tiers effectue de son propre chef et sans l'accord de BRUGG Pipes des modifications ou des réparations sur la livraison, tous les droits de garantie associés à la livraison concernée s'éteignent. L'ensemble des actes et déclarations de BRUGG Pipes effectués dans le traitement d'une prétendue prétention en garantie sont effectués sans reconnaissance de l'existence et de l'étendue de dite garantie.

Si, dans le cas contraire, le contrôle effectué par BRUGG Pipes relève une absence de défaut, le client est tenu de lui rembourser intégralement tous les frais supplémentaires occasionnés par le défaut annoncé à tort par le client.

Le délai de garantie n'est pas prolongé par des réparations ou des livraisons de remplacement; ce délai est de deux ans à compter de la livraison initiale, respectivement à compter de l'achèvement du mandat (voir d'une partie de celui-ci) en cas de prestations de service.

En cas de non-respect par le client de ses obligations, ses droits à la garantie s'éteignent et les livraisons sont considérées comme ayant été acceptées. La transformation des choses livrées ou de certaines parties de celles-ci par le client ou des tiers entraîne leur acceptation et supprime tous les droits de garantie.

BRUGG Pipes n'assume aucune garantie relative aux produits qui ont été fabriqués ou livrés par un tiers. Il appartient au client de faire valoir ses prétentions directement à l'encontre du tiers concerné.

11. Obligations du client

11.1. Actes de préparation et de support

Le client est tenu de procéder à l'ensemble des actes de préparation et de support nécessaires en vue de la livraison et de l'exécution de la prestation de service. En font notamment partie:

- la mise à disposition des informations lors de l'exécution de la commande et des ressources matérielles dans le cadre de l'exécution;
- l'obligation d'attirer par écrit l'attention de BRUGG Pipes sur les prescriptions et directives spéciales, celles des autorités et autres, sur les particularités et sur les exigences techniques ou fonctionnelles que BRUGG Pipes doit prendre en considération dans le cadre de l'exécution ordinaire de son contrat;
- l'obligation de garantir la possibilité d'un accès au point de destination pour les véhicules présentant un poids total maximal de 40 tonnes;
- la préparation du matériel et des raccordements électriques au point de destination;
- la garantie sur le chantier de mesures de sécurité conformes à la législation et aux prescriptions de l'assurance-accidents.

La société BRUGG Pipes et les auxiliaires qu'elle a mandatés sont en droit de cesser leur travail si le client devait ne pas exécuter ses obligations de préparation et de support, le client étant alors tenu de s'acquitter de tous les frais supplémentaires qui en résulteraient.

11.2. Suivi des instructions

Le client est obligé de suivre toutes les instructions, consignes de montage et de traitement de BRUGG Pipes et/ou de ses auxiliaires. Le client est également dans l'obligation de lire et de suivre les informations contenues dans les emballages, les prospectus et les manuels techniques.

11.3. Manipulation de marchandises dangereuses

Le client est dans l'obligation de respecter les dispositions légales applicables et les fiches de sécurité de BRUGG Pipes lors du transport, de l'entreposage et de la manipulation de marchandises dangereuses.

11.4. Confidentialité et non-sollicitation

Le client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les informations confidentielles dont il et/ou des tiers ont eu connaissance dans le cadre des relations commerciales nouées avec BRUGG Pipes restent confidentielles et ce, pour une durée illimitée. Sont considérées comme confidentielles toutes les informations qui ne sont pas connues du public et auxquelles BRUGG Pipes a un intérêt digne de protection à ce qu'elles restent confidentielles.

Le client s'abstient de débaucher des collaborateurs de BRUGG Pipes pour lui-même ou pour une autre entreprise.

11.5. Lutte contre la corruption

Le client s'engage à respecter toutes les dispositions nationales et internationales applicables en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Si le client viole une disposition de prévention ou de lutte contre la corruption voir s'il existe une apparence d'une telle violation, BRUGG Pipes est en droit avec effet immédiat et à tout moment de résilier par lettre recommandée ou par e-mail le contrat conclu avec le client, le tout sans aucune conséquence pour BRUGG Pipes en matière d'indemnisation ou de responsabilité.

11.6. Restrictions commerciales

Le client prend acte du fait que des dispositions, notamment celles en vigueur en Suisse, dans l'Union européenne et aux États-Unis d'Amérique, peuvent interdire certaines transactions avec certaines destinations, pays, gouvernements, personnes ou entités, ou assortir ces transactions de mesures restrictives. Le client garantit que les livraisons de BRUGG Pipes ne sont pas livrées, transférées ou revendues directement ou indirectement à un lieu, une personne ou une entité concernée par ces dispositions.

BRUGG Pipes peut exiger à tout moment du client des preuves écrites garantissant ce point. La société BRUGG Pipes a le droit et non l'obligation de résilier le contrat avec le client avec effet immédiat et sans conséquence en matière d'indemnisation et de responsabilité légale pour BRUGG Pipes, par lettre recommandée ou par e-mail, si le client ne respecte pas son obligation de preuve dans le délai imparti par BRUGG Pipes.

11.7. Devoir d'indemnisation

Si des tiers se trouvent blessés ou des biens de tiers endommagés par les actes ou les omissions du client ou de ses auxiliaires, ou si le client viole des dispositions anti-corruption, des prescriptions commerciales officielles ou des contrôles ou restrictions à l'exportation, et si la société BRUGG Pipes est poursuivie ou tenue légalement responsable pour l'une de ces raisons, le client est tenu de rembourser entièrement à BRUGG Pipes le préjudice subi.

12. Responsabilité

Toute responsabilité allant au-delà des prescriptions légales impératives est explicitement exclue. BRUGG Pipes n'assume notamment aucune obligation de résultat dans le cadre de ses prestations de service.

En particulier, BRUGG Pipes ne répond pas (ni lorsqu'il s'agit d'une livraison, ni lorsqu'il s'agit d'une prestation de service) des négligences légères, des dommages indirects, des dommages consécutifs (c'est-à-dire des dommages qui ne naissent pas lors de la livraison elle-même), des dommages patrimoniaux, du manque à gagner, des économies non réalisées, des dommages résultant d'une livraison tardive, ainsi que de tous les dommages résultant des actes d'auxiliaires de BRUGG Pipes ou des actes de tiers.

La responsabilité légale de BRUGG Pipes est en outre exclue dans les cas suivants:

- transport défectueux;
- stockage défectueux;
- montage défectueux, notamment un montage ne respectant pas les instructions de montage ou de pose respectivement les prescriptions de l'installation ou (en l'absence d'instructions / de prescriptions ou en cas d'instructions / de prescriptions erronées) un montage non conforme aux règles de l'art (c'est-à-dire non conforme aux règles en vigueur dans le cadre professionnel concerné);
- montage effectué en dehors de l'environnement de montage recommandé;
- nettoyage et contrôle du fonctionnement des livraisons installées incomplets ou omis avant la première mise en service;
- assemblage défectueux (notamment, soudure, manchons filetés, raccords à sertir, manchons d'assemblage, traversées de mur);
- dépassement de la température de fluide maximale autorisée ou de la pression de service maximale autorisée;
- utilisation de fluides non autorisés;
- utilisation ou emploi inapproprié, contraire au contrat, illicite ou non conforme à la destination de la livraison;
- influences extérieures (p. ex. affouillement, affaissement de terrain, glissement de terrain, influences météorologiques ou chimiques);
- utilisation de pièces de rechange ou d'accessoires incompatibles;
- absence d'entretien et/ou modification ou réparation inappropriée de la livraison par le client ou un tiers;
- mauvaise prise en considération des conditions locales et géographiques;
- cas de force majeure;
- non-respect par le client de ses propres devoirs ou obligations.

13. Protection des données

BRUGG Pipes et le client conviennent que le client est le responsable du traitement des données qui garantit le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données, notamment la légalité du traitement des données personnelles. BRUGG Pipes traite les données personnelles sur mandat du client. BRUGG Pipes garantit uniquement le respect des obligations prévues par les lois sur la protection des données en vigueur qui concernent expressément les personnes qui traitent des données comme mandataires chargés du traitement et, agit d'après les instructions juridiques du client.

Les collaborateurs de BRUGG Pipes en charge du traitement de données personnelles sont informés du caractère confidentiel des données personnelles, ont reçu

une formation adéquate sur leurs obligations et ont signé des accords écrits de confidentialité.

Le client accepte de ne pas refuser son consentement ou de ne pas différer son consentement aux modifications de la clause de protection des données ou aux accords supplémentaires de traitement ou de protection des données de BRUGG Pipes et à leur application. Cette condition s'applique notamment aux modifications qui, selon l'évaluation rationnelle qui en sera fait par BRUGG Pipes, se révèlent nécessaires afin de respecter les lois et réglementations applicables en matière de protection des données et/ou les directives d'une autorité de surveillance compétente.

14. Réserve de propriété

BRUGG Pipes se réserve la propriété de la livraison jusqu'à son paiement intégral par le client. BRUGG Pipes est à tout moment en droit de faire inscrire la réserve de propriété dans le registre correspondant via une déclaration unilatérale auprès de l'autorité compétente.

Jusqu'au paiement intégral de la livraison, le client est dans l'obligation de traiter la livraison avec soin; il est notamment tenu d'assurer cette livraison de façon suffisante, à ses frais, contre le feu, l'eau et le vol, à sa valeur à neuf. Le client doit effectuer ou faire effectuer à ses frais, en temps voulu et de manière professionnelle, les travaux de maintenance et d'inspection éventuellement nécessaires.

15. Lieu d'exécution

Sauf mention contraire figurant dans la confirmation de commande ou dans un contrat écrit signé entre BRUGG Pipes et le client, le lieu d'exécution est le site d'exploitation de BRUGG Pipes situé à Kleindöttingen.

16. Version actualisée

Les CGV s'appliquent dans leur version actualisée au moment de la conclusion du contrat. La version actualisée des CGV peut être consultée sur le site Internet de BRUGG Pipes (voir www.bruggpipes.com).

17. Droit applicable et for juridique

L'ensemble des relations juridiques entre BRUGG Pipes et le client sont soumises au droit matériel suisse, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM), ainsi qu'aux règles applicables en matière de conflits de lois.

Böttstein (siège de BRUGG Pipes) constitue le for exclusif pour régler l'ensemble des litiges. BRUGG Pipes est également en droit d'intenter une action contre le client au siège de ce dernier et devant tous les fors prévus par la loi.